Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 20 Octobre 1887 No. 2.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Euro~e (com ris le ort) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS

LA FLEUR.

Fleur mourante et solitaire
Tu fus l'honneur du vallon.
Tes débris jonchent la terre
Dispersés par l'aquilon.

La même faulx nous moissonne,
Nous cedons au même Dieu,
Une feuille t'abandonne
Un plaisir nous dit adieu.

Chaque jour, le temps nous vole.
Un goût, un plaisir,
Et chaque instant qui s'envole
Emporte une illusion.

L'homme perdant sa chimère
Se demande avec douleur
Quelle est la plus éphémère
De la vie ou de la fleur ?

PENSÉES.

La joie qui nait des passions n'est pas sans retour. Une fois l'énivrement évanoui, il reste dans l'âme un étonnement douloureux, un vide amèrement senti.

Les signes de compassion et de bienveillance sont, dans quelques personnes, comme le canon de détresse qui vous dit que vous allez périr.

Quelquefois il ne faut pas interroger son ami afin de ne point arracher ce qu'on doit obtenir et surtout de ne point l'exposer à nous tromper.

On s'attend à tout et on n'est preparé à rien.

Tout ce qui ne rend pas ton esprit et ton cœur plus forts, plus actifs et plus ardents dans le bien ne vaut pas la peine d'être désiré avec ardeur ni par le cœur ni par l'esprit.

L'amour est une goutte céleste mise dans le calice de la vie pour nous donner le courage de la supporter.

POLITIQUE PONTIFICALE.

Quand Léon XIII faisait, il y dix ans, son entrée à la chapelle Sixtine pour y être couronné, les politiques du jour, s'il faut en croire la *Gazette de Francfort*, se disaient : Allons voir cette cérémonie ; c'est peut-être la dernière fois que l'occasion s'en présentera, car la papauté descend au tombeau."

A son couronnement, Léon XIII, on le sait, trouva les relations du Saint-Siège avec les divers États de l'Europe ou complètement rompues ou notablement relâchées, la diplomatie européenne presque partout indifférente ou hostile à la papauté. Dès les premiers jours de son pontificat, le Saint-Père manifesta son intention de renouer et de resserrer étroitement avec tous les États les liens de la paix et de l'amitié. Entreprise ardue, s'il y en eut jamais, à cause du malheur des temps. Mais Léon XIII a montré tant de sagesse, tant de dextérité, de longanimité, de fermeté et de patience, qu'en moins de deux lustres ses efforts sont couronnés du plus éclatant succès.

Aujourd'hui, en effet, le glorieux Pontife peut voir rangés autour de son trône les représentants des diverses nations, son amitié recherchée même des gouvernements protestants, son autorité reconnue dans le monde entier, sa puissance aussi respectée que si elle était soutenue par des millions de soldats, sa personne traitée avec des honneurs inouïs par des princes hérétiques et même infidèles, qui lui font parvenir des rives du Bosphore et de l'Extrême-Orient, avec l'hommage de leur vénération, des ambassades et les plus magnifiques présents. Ce qui s'est fait en ce genre étonne les ennemis de l'Église, et leur arrache ce cri : "Est-ce là cette papauté que nous avions cru ensevelie dans le suaire de Pie IX ?"

Et voici qu'elle est revenue avec Léon XIII à une vie plus exubérante que jamais !

Léon XIII, dit à cette occasion un journal protestant, "n'est plus seulement l'ami des souverains catholiques, mais aussi des puissances schismatiques et infidèles, comme la Russie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Turquie et la Chine." Sa parole a suffi pour arrêter deux nations prêtes à en venir aux armes, et l'homme d'Etat le plus puissant d'Europe n'a pas craint d'avoir recours à sa médiation pour mener à bonne fin l'œuvre de pacification dans son propre pays.

Cependant une puissance, celle qui, à tant de titres, devrait tout tenter pour reconnaître et acclamer la souveraineté de Léon XIII, s'obstine à le traiter en ennemie outrager la mujesté de son caractére. L'Italie, ou plutôt le gouvernement sectaire qui l'opprime, résiste seul à l'entraînement général qni pousse les peuples aux pieds du Saint-Siège. Mais cette opposition toute sectaire, la longanimité du Pape la vaincra ; déjà, malgré la secte, le cri des municipes, dans les plus grandes villes du royaume, atteste partout non pas seulement les désirs de la conciliation, mais la volonté ferme de l'imposer au gouvernement. Vainement le *Diritto* excite les Romains à organiser, pour le funeste anniversaire du 20 septembre, une grande manifestation sur l'emplacement de la fameuse brèche à la Porta-Pia, "afin de bien montrer au Pape que ce n'est pas seulement la conjuration des sectes, mais la volonté du peuple souverain qui ne veut plus de la souveraineté papale" La manifestation aura lieu sans doute, la secte poussera des cris et festoyera, le gouvernement paiera les frais ; mais les vrais Romains, avec les catholiques du reste de l'Italie, signent déjà une pétition imposante par le nombre des signatures, pour obtenir du Parlement, au moment opportun, que l'on mette un terme à l'intolérable situation du Saint-Siège, et que l'on reconnaisse enfin, de fait, la souveraineté papale.

Cette pétition sera rejetée par un Parlement dont les partis et les groupes sont en pleine débâcle ; mais le pays saura que le cœur du peuple est au Pape, et que les catholiques seuls, dans la confusion qui se prépare, peuvent fournir un contingent assez fort pour maintenir l'ordre et repousser l'anarchie.

Le *Popolo romano* a beau s'écrier que "tant que l'Italie aura un soldat, un canon et un torpilleur, elle tiendra tête, non seulement pressions, mais aux coalitions armées des Etats les plus puissants qui essayeraient de rétablir le pouvoir temporel du Pape ;" si l'Italie catholique veut se soustraire à la domination des Loges, le Pape sera bientôt rétabli sans combat. Elle commence à vouloir. Espérons !

Et attendant, les dons qui arrivent au Vatican, offerts non seulement par des princes et des sujets catholiques, mais, ce qui est plus étonnant encore, par des monarques et des pays protestants, pour les fêtes du jubilé pontifical, les acclamations enthousiastes dont le Pape est l'objet au sein des Congrès catholiques, qui expriment tous l'espoir d'un prochain rétablissement du pouvoir temporel, la bienveillance hautement exprimée des cours de l'Europe sur une question qui n'intéresse pas moins les sociétés civiles que l'Eglise elle-même, nous assurent qu'une ère nouvelle se lève pour la papauté.—*Messager du C. de J.*

LA FRANCE COLONISATRICE

On a beaucoup vanté, depuis une trentaine d'années, l'esprit d'invention, le génie industriel et la persévérance, les travaux et les institutions des Américains On oublie ce que les Français ont fait dans ce pays, avant qu'il fût question de ces nouvelles générations d'émigrants de toutes sortes que l'on réunit sous le nom de race anglo-saxonne pour leur donner un caractère d'homogénéité qui ne résiste pas au moindre examen.

Les Français sont entrés dans cette région quand elle était encore dans un état primitif et sauvage, et en ont eux-mêmes ouvert les différentes voies à ses maîtres actuels.

C'est un marin français, le valeureux Jacques-Cartier, qui a découvert le St-Laurent. C'est un prêtre français, le P. Marquette, qui a découvert le cours du Mississipi, c'est un gentilhomme français, le vaillant Lassalle, qui descendit le premier le grand fleuve jusqu'à son embouchure. Ce sont les français qui, les premiers, fondèrent des établissements agricoles sur les rives de l'Ohio dans la Caroline du Sud et sur les confins du golfe du Mexique. Ce sont les Français qui colonisèrent l'Acadie, dont un illustre poète, Longfellow, a raconté en termes touchants les derniers désastres, et le Canada, où subsistent encore pleinement la langue et le souvenir de la France, et la Louisiane.

Ce sont ces intrépides Canadiens qu'on appelait les "Voyageurs" et les "Coureurs des bois," qui s'avancèrent à travers les forêts impratiquables, s'aventurèrent sur les lacs et furent les premiers pionniers de cette immenses contrée où les américains se glorifient aujourd'hui de construire leurs cités, de dérouler les rails de leurs chemins de fer et faire flotter leurs bateaux. Sur une longueur de neuf cents lieues, depuis le plateau rocailleux où s'élèvent les remparts de Québec jusqu'à la plaine humide où s'étalent les vastes maisons de la Nouvelle-Orléans ; depuis le voisinage des glaces du Labrador jusqu'aux extrémités du Nord, partout, au seizième et au dix-septième siècle, le sol a été jalonné et sillonné par les Français.

Maintenant encore, c'est à l'aide des bateliers canadiens que la Campagnie de la baie d'Hudson et les autres compagnies qui font commerce des fourrures accomplissent leurs difficiles opérations.

La première dans les croisades, cette héroïque tentative de colonisation religieuse, la France a été la première aussi dans d'autres expéditions nautiques, la première sur la côte d'Afrique, comme dans les régions immenses de l'Amérique du Nord. Sur tous les points du globe, ses marins, ses colons, ses soldats ont glorieusement porté son drapeau.

Ce n'est pourtant point par ses ardentes batailles et ses nombreuses victoires que la France s'est acquise une place si distincte dans l'histoire des colonisations, c'est par son esprit de justice et de mansuétude, par ses facultés d'attraction et d'assimilation.

Elle n'a point fait de cruelles ordonnances pour obtenir la plus abondante récolte de la terre conquise. Elle n'a point, pour apaiser une lamentable soif d'or, torturé d'innocentes peuplades vaincues. Elle n'a point écrasé ou refoulé dans de sombres régions des milliers d'honnêtes familles pour n'avoir plus à leur disputer une parcelle de leurs domaines héréditaires.

Ah ! si en pensant à tout ce que nous avons possédé et à tout ce que nous avons perdu, il ne nous est pas possible de lire sans regrets la chronique de nos colonies, nous pouvons du moins la lire sans remords. Nulle de nos souverainetés n'a fait gémir l'âme d'un Las Casas ; nulle de nos coutumes n'a suscité un désir de vengeance dans le cœur d'un Montbars, et nul de nos gouverneurs n'a, par ses rapacités, enflammé la foudroyante éloquence d'un Burke ou d'un Sheridan.

Nos colons ont inspiré en pays lointains des sentiments d'estime et d'affection qui souvent leur ont été d'un grand secours dans les heures difficiles, dans la faiblesse de leurs ressources matérielles.

Des guerres désastreuses, des traités cruels nous ont enlevé la plupart de nos anciennes possessions. Mais nous y avons laissé un noble et profond souvenir.

X. MARMIER,
De l'Académie française.

AGRICULTURE.

DU MAQUIGNONNAGE À L'ÉGARD DES VACHES.

A l'égard des vaches comme pour les chevaux, on a parfois recours aux supercheries pour en opérer la vente sur les marchés. Voici quelques-uns des moyens employés pour tromper les acheteurs :

On rencontre souvent sur les marchés des vaches qui ont les fesses rasées avec soin. Cette supercherie a pour but de détruire l'écusson, afin de priver les acheteurs d'un moyen d'apprécier les qualités laitières.

On peut donc considérer comme mauvaises les vaches qui ont les fesses rasées, car il est évident qu'ils ne rasent les fesses qu'à celles qui sont mal marquées, pour que l'on ne puisse reconnaître l'écusson ni à la vue ni au toucher.

Il arrive parfois que ceux qui mènent des vaches sur les marchés ont pour habitude, afin de s'en défaire avantageusement, de laisser plusieurs traites dans le pis pour le gonfler dans toutes ses dimensions, de telle sorte qu'une mauvaise vache ou une vache sur le point de tarir, a l'air, d'après le volume du pis, d'une bonne laitière, et on va même jusqu'à lier les trayons.

Cette pratique peut avoir des suites fâcheuses. Il suffit de la signaler. On reconnaît que les vaches n'ont pas été traites depuis longtemps à ce que le pis est dur et très distendu, relativement à son volume, et que les trayons sont raides, divergents, souvent douloureux, et à ce qu'ils laissent, sans qu'on touche, couler le lait.

On emploi à l'égard des trayons une ruse d'un autre genre. On sait que, parmi les quatre trayons, il arrive souvent qu'il y en a qui ne sont pas percés intérieurement ; que, par ce défaut de nature, ils ne donnent pas de lait.

Les vendeurs de mauvaise foi, comme on en rencontre quelquefois dans les marchés, se procurent un jeune veau qu'ils placent à côté de la vache qui a ce vice, pour faire croire aux acheteurs que les trayons défectueux viennent d'être tétés jusqu'à la dernière goutte, et ils ne négligent pas, pour donner plus de poids à leur assertion mensongère d'humecter de temps à autre les trayons en question pour démontrer que le jeune animal vient de le quitter à l'instant même.

Quand la vache est trop vieille, on lui lime et on lui polit parfaitement les cornes, principalement dans la partie où se comptent les anneaux révélateurs de l'âge. Si les acheteurs savaient évaluer l'âge par l'inspection des dents, passé l'époque où celles dites de remplacement sont sorties ou commencent à sortir, il est très probable que cette supercherie ne serait pas mise en usage.

Les marchands de vaches font quelquefois passer pour pleines depuis trois mois les vaches qu'on nomme *taurelières*. A l'époque du rut qui chez ces vaches revient tous les mois, elles donnent fort peu de lait.

C'est pour dissimuler cette faiblesse de production qu'ils les disent pleines.

On reconnaît que la vache est *taurelière* à un sillon placé entre la pointe de la fesse et la base de la queue ; ce sillon est assez semblable à celui qui se forme sur les mêmes parties quand la vache est prête à vêler ; mais il y a cette différence que le sillon qui annonce le port, a une direction droite parallèle à l'échine, pendant que celui qui caractérise les taurelières se dirige transversalement, à partir de la basse de la queue, vers le côté interne de l'os qui forme la pointe de la fesse.

Le Manitoba.

Jeudi, 20 Octobre 1887.

LA QUESTION DES ECOLES AU NORD-OUEST.

Nous remarquons dans le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur Dewdney, à l'ouverture de la neuvième session du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, qu'il est question de consolider et d'amander la loi d'éducation. Le sujet est délicat et l'on comprend quelles déplorables conséquences naîtraient d'une ordonnonce ou loi qui violerait des convictions consçientieuses d'une partie de la population.

Malheureusement, à Régina comme ailleurs, il se trouve des subalternes qui se croient en droit de faire du zèle aux dépens des autres, même sur des questions qui dépassent de beaucoup la portée de leur intelligence.

Nous ne voudrions rien prévoir de défavorable, mais que l'on sache bien à Régina et à Ottawa que nous n'accepterions rien de défavorable, surtout sur une question aussi vitale que celle de l'éducation.

Nous avons la paix dans Manitoba sur la question des écoles parceque la loi est favorable à la liberté de tous. L'année dernière on avait passé à Régina une ordonnance qui sauvegardait cette liberté. Espérons qu'on ne mentira ni à soi ni à ses obligations en renversant cet ordre de choses.

LE BAZAR.

Le bazar au profit de l'œuvre de l'Hôpital de Saint-Boniface doit s'ouvrir lundi, le 24 courant, à la *Salle Trinity*, à Winnipeg et se continuer toute la semaine.

Inutile de dire que nous invitons toute notre population à pratroniser cette œuvre.

Il y aura des tables de rafraichissements capables d'exciter l'envie des moins enthousiastes. Pour les objets de fantaisie ils fourmillent, au point qu'on reste vraiment étonné devant tant d'étalage.

Que tous ne manque pas de prendre part à ces agapes de la charité, que ceux qui ne peuvent s'y rendre le jour s'y rendent le soir.

Nous n'avons pas besoin de tant insister, l'œuvre est connue et se recommande d'elle-même.

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE DE LA RIVIERE-ROUGE.

Comme nous mettons sous presse, nous apprenons que des arrangements définitifs ont été conclus par lesquels la construction de ce chemin est assurée pour cet automne.

CONSEIL DU NORD-OUEST.

La neuvième session du conseil des Territoires du Nord-Ouest s'est ouverte vendredi dernier à Régina.

Nous donnons ci-après les points les plus saillants du discours du discours du trône prononcé par le lieut-gouverneur Dewdney :—

Il parle d'abord de l'abondance de la récolte dans les Territoires, puis il dit que la rigueur de l'hiver dernier n'a nullement fait de dommages aux nombreux troupeaux des divers ranches.

Parlant du mode de gouvernement, le gouverneur dit que cette session du conseil serait probablement la dernière parceque les membres seraient appelés à se prononcer sur une meilleure forme de gouvernement pour tous les Territoires.

Vient ensuite l'expression d'une satisfaction complète à la vue de la condition de plus en plus prospère des Sauvages.

Un mot d'éloge ensuite pour la police à cheval dont les services efficaces ont eu pour effet de supprimer presque complétement les vols de chevaux en particulier.

Puis, le discours constate un progrès satisfaisant dans les affaires de l'éducation. La mise en vigueur de l'ordonnance passée à la dernière session, dit Son Honneur, a montré la nécessité de nouveaux changements.

Les retours de la récolte montrent que dans 168 townships pour lesquels des rapports ont été reçus, 76,384 acres étaient en culture, dont 33,354 en blé, donnant un rendement de 23 minots à l'acre en moyenne ; 29,416 acres en avoine donnant un rendement des 39 minots en moyenne et 8 244 acres en orge, donnant un rendement de 32 en moyenne ; la balance, 5,370 acres servant aux légumes ; 16,596 acres ont été cassés pendant la saison.

Enfin le discours du trône parle de la construction d'embranchements de chemin de fer et des résultats fâcheux que ce manque de communication cause aux cultivateurs.

L'adresse fut adoptée sans amendement, et les comités suivants nommés :

Agriculture — Jelly, Bedford, Crawford, Turiff, Cunnigham, Lauder, Ross et Breland.

Finance—Ross, Bedford, Haultain, Jelly, Lauder, Sutherland. Wilson.

Justice. — Richardson, McLeod, Marshalsay, Turiff, Rouleau, Cayley, Reed, Cunnigham, Hughes, Wilson, Crawford.

L'INDUSTRIE LAITIERE.

Depuis moins de deux annés, l'on ne peut se faire une idée juste du développement qu'a prise l'industrie laitière dans notre province. Il ne se passe presque pas de semaine que nous entendions parler de fromagerie ou beurrerie. Nous sommes redevables à notre gouvernement pour cet état de choses bien encourageant. L'hon. M. LaRivière, puis son successeur au département de l'agriculture, l'hon. M. Harrison, en s'assurant des services de M. Barré comme professeur d'industrie laitière pour la province, ont certainement donné l'essor à la fabrication des deux produits les plus rémunérateurs de notre agriculture canadienne, le beurre et le fromage.

Et nous avons vu les résultats : A l'exposition de la Puissance tenue dernièrement à Toronto, les premier et second prix pour le beurre ont été remporté par des Manitobains, M. Charles George Caron, de Saint-Charles, prenant le premier et M. Charles Mignault, de Saint-Pierre, le second. Ensuite, à l'exposition provinciale d'Ontario tenue à Ottawa dernièrement aussi, le même produit remportait les mêmes prix, M. Mignault le premier, et M. Caron le second, cette fois. L'on n'a pas oublié non plus que M. Caron à l'exposition provinciale de Manitoba l'an dernier prenait trois premiers prix pour son beurre.

C'est là un résultat dont nous sommes fiers et nous offrons nos plus chaudes félicitations à nos compatriotes dont le travail intelligent est un exemple pour tous.

MORT DU JUGE EN CHEF.

Son honneur le Juge en Chef Wallbridge est mort ce matin à Winnipeg après moins d'une semaine de maladie. Cette nouvelle est un deuil pour tout Manitoba, car le défunt était universellement respecté.

L'on peut dire que depuis peu d'années la mort n'a pas épargné notre magistrature ; avant celui qui vient de nous quitter, nous avons vu successivement disparaître les juges McKeagney, Bétournay, Wood, Smith et Miller.

Le défunt était âgé de 70 ans et natif de Belleville, Ontario. Il a joué un rôle important dans notre politique. Appelé au barreau en 1839, il fut nommé consul de la Reine alors qu'il était encore tout jeune homme. En 1858, il se fit élire pour Hastings Nord et fut soliciteur-général dans le gouvernement Macdonald-Dorion. En 1863 il était choisi comme orateur. Le gouvernement d'alors avait à sa tête Sir E Taché et parmi ses membres l'on comptait Sir John A. Macdonald, Sir A. T. Galt, Sir Hector Langevin, Sir W. P. Howland, l'hon. W. McDougall, l'hon. J. Cockburn, et feu Sir George Cartier d'Arcy McGee et George Brown. Parmi la députation d'alors on remarquait les Aikins, Cauchon, Morris, Robitaille, Walsh, Joly, Blanchet, Abbott, Holton, DeBoucherville, Dorion, Cartwright, etc. M. Wallbridge présida aux fameux débats sur la confédération. Il était un avocat de première classe, et avait été appelé en 1882 à remplir la haute position qu'il occupait à sa mort.

Les restes mortels du regretté défunt doivent partir demain soir pour Belleville, Ont., où ils seront inhumés.

Nouvelles Politiques.

—L'opinion générale était que Sir John A Macdonald irait à Washington, où il a si avantageusement représenté le pays, en 1871, dans la commission qui a rédigé le traité auquel la République a mis fin. Il en a été décidé autrement.

Le Canada aura dans la personne de Sir Tupper un représentant parfaitement renseigné sur cette question des pêcheries.

—Une dépêche de Londres nous annonce la mort de William Annand, à l'âge de 80 ans. Il fut pendant cinquante ans un des hommes publics les plus en vue de la Nouvelle-Ecosse. Il fonda le *Morning Chronicle* d'Halifax et fut le lieutenant de l'hon. Joseph Howe, qu'il abandonna cependant, en 1869, lorsque ce dernier accepta les *better terms*. Le défunt fut le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, après la confédération, et agent général du Canada à Londres sous le régime Mackenzie.

—La proclamation fixant le jour d'action de grâces a paru dans la *Gazette Officielle*.

Le jour fixé à cet effet sera le 17 novembre prochain.

—Les journaux de la Nouvelle-Ecosse sont d'opinion que Sir Charles Tupper et l'honorable M. McLelan, dont les élections viennent d'être annullées, seront réélus par acclamation.

La majorité de l'honorable M. McLelan, aux élections générales de février dernier, a été de 670 voix.

—On dit que le syndicat parisien, faisant affaire sous le nom du "Comptoir d'Escompte" et dont M. Rothschild est un des Membres, a fait de nouvelles démarches auprès des autorités fédérales au sujet de l'établissement dans les Provinces Maritimes, de grands travaux métallurgiques et la construction de chemins de fer dans la région des mines. Le syndicat se propose de se livrer tout spécialement à la fabrication de rails de chemins de fer et désire s'attirer la clientèle du Pacifique et du Grand-Tronc, plutôt que d'être considéré comme une entreprise rivale. Les promoteurs du projet ont eu une longue entrevue avec Sir Charles Tupper à Londres, mais il n'a voulu rien décider avant d'avoir consulté ses collègues On sait cependant que le syndicat a été formellement averti que le gouvernement ne pourrait entretenir aucun projet ayant pour but l'achat de l'Intercolonial, avant la mise en opération de la ligne courte du C. P. R.

—L'hon. M. Blake, M.P., est parti pour l'Europe. Il doit visiter l'Italie et le midi de la France.

—L'hon. Wm. McDougall, C.R., a écrit une lettre à l'hon. M. Mercier sur la question du désaveu.

Dans cette lettre, M. McDougall passe en revue et discute les clauses de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui confèrent au gouvernement fédéral le droit de veto sur les actes législatifs des provinces et il cite l'opinion de plusieurs pères de la confédération sur le sujet. Après avoir rappelé les récentes tentatives d'empiètement du gouvernement fédéral sur les droits des provinces il conclut en demandant quelle "loi" et quel "intérêt général" exigeait impérieusement qu'il fut défendu au peuple de Manitoba, de construire un chemin de fer sur son propre territoire et à ses propres dépens.

—On dit que le question d'ajouter à la province de Québec les comtés de Prescott et Russell s'agite assez vivement à l'heure qu'il est.

—Le mémoire du gouvernment de Manitoba au Conseil Privé sur la question du désaveu a été reçu la semaine dernière à Ottawa et immédiatement transmis au secrétaire des colonies.

—La conférence interprovinciale doit s'ouvrir aujourd'hui à Québec. On dit que le discours d'ouverture de M. Mercier touchera à l'autonomie provinciale, aux droits, aux subsides, au désaveu, etc. Les délégués des différentes provinces sont : Ontario—Mowat, Frazer, Ross et Hardy ; Manitoba—Norquay et Hamilton ; Nouvelle-Ecosse—Fielding, Longley et McGillivray ; Nouveau-Brunswick—Blair et McLellan. Le premier ministre de la Colombie a refusé d'assister. Le discours de l'hon. M. Norquay portera, parait-il, sur la question des rapports entre les gouvernements provincial et fédéral, tandis que M. Hamilton parlera du droit de veto.

—Il y a actuellement six comtés qui n'ont pas de représentants aux communes dont quatre dans la Nouvelle-Ecosse:—Victoria, Yarmouth, Colchester et Cumberland ; un dans Ontario—Haldimand ; et un dans Québec—Dorchester.

—Le candidat libéral, Rowand, a été élu par acclamat on, hier, pour représenter Bruce Ouest, Ont., aux Communes.

—Le gouvernement fédéral a été avisé qu'une assemblée de métis a eu lieu à Batoche, il y a quelques semaines. Plusieurs questions ont été discutées. Il a été décidé d'envoyer une pétition au parlement demandant une indemnité pour dommages soufferts pendant la révolte.

—Il est rumeur que M. Glohensky, de Montréal, doit succéder à M. Sénécal et M. Calcutt de Peterboro à M. McMaster au sénat.

—On dit que le lieutenant-gouverneur Aikins restera en office jusqu'au printemps époque à laquelle l'hon. Sénateur Schultz serait nommé.

Nouvelles Religieuses.

—On vient de fêter, à Champlain, les noces d'or du révérend M. Marcoux, archiprêtre et chanoine de la cathédrale des Trois-Rivières.

—On annonce la mort de M. l'abbé Thomas Moreau, arrivée au séminaire de Nicolet. La mort de ce digne prêtre aussi remarquable par sa piété, que par sa science, est une perte sensible pour le séminaire de Nicolet dont M. l'abbé Moreau était l'un des professeurs les plus distingués.

—Le gouverneur Ames, de l'Etat de Massachusetts, a fait un don de $1,000 au collège Holy Cross, de Worcester. Cette institution, qui est dirigée par les RR. PP Jésuites, a donné une grande impulsion à l'éducation catholique supérieure dans la Nouvelle-Angleterre. Ce généreux cadeau de la part d'un protestant indique que les préjugés religieux sont en train de disparaître entièrement de cette partie de la république.

—La somme prélevée dans l'archidiocèse d'Ottawa pour le fonds du jubilé du Pape, s'élève à $6,000 dont $1,400 par la ville, $300 par la paroisse de Notre-Dame et le reste ailleurs.

—Le pape a nommé les cardinaux Simeoni, Rampolla, Monaco et Vannutelli pour examiner la loi de garantie pour s'assurer si un *modus vivendi* entre le Vatican et l'Italie peut être établie et sur quelles bases il peut l'être. Les nonces auprès des différentes puissances, ont reçu instruction de sonder chacune d'elles au sujet de la lettre du pape sur la nécessité du pouvoir temporel pour le chef de l'Eglise. La France, l'Espagne, la Belgique et l'Autriche ont refusé d'exprimer une opinion sur la question.

—Le pape a reçu samedi à l'occasion de son jubilé 1600 pélerins français conduits par M. le comte de Mun.

—M. Burns ci-devant ministre méthodiste dans la région du haut Ottawa a été baptisé dimanche dans la chappelle du collége d'Ottawa et reçu dans le giron de l'église catholique.

—Dimanche prochain aura lieu à la cathédrale de Saint-Boniface l'installation du martyr Saint-Marcien dont le corps a été extrait des catacombes et donné par le Souverain Pontife, Léon XIII, au Rév. Père Lacombe pour Sa Grandeur Mgr Taché.

—La nouvelle église catholique de Selkirk a été bénite dimanche dernier par le Rév. Père Allard. A cette occasion le Rév. Père Lebret était à Selkirk et y a prêché un sermon.

—Le Rév. Père Camper étant indisposé à l'archevêché, le Rév. Père Allard a pris sa place et est allé au Fort Francis en tournée apostolique.

—M. l'abbé Alexandre Defoy, est arrivé de Québec depuis quelques jours dans le but d'exercer son ministère dans l'archidiocèse.

—L'on annonce que le Rév. Père Fox, O.M.I, est attendu ici cette semaine. Le Rév. Père vient de Londres, Angleterre, et devra travailler avec les RR PP. Ouellet et Cahill à Sainte-Marie de Winnipeg.

—Le Rév. Père Drummond prêchera dimanche à la grand'messe à l'Eglise de l'Immaculée Conception, Winnipeg.

—La retraite des élèves du pensionnat de Saint-Boniface est commencée hier. Le Rév. Père Lebret, O.M.I., en est le prédicateur. Plus de 160 élèves suivent les exercices qui finiront dimanche.

ECOLE DU REV. PERE HUGONNARD.

A l'exposition de Régina, il y avait un concours pour l'écriture des enfants des différentes écoles et c'est un petit sauvage Sioux de l'Ecole Industrielle du Rév. Père Hugonnard qui a remporté le premier prix.

Le Rév. Père avec quelques-uns de ses sauvages, a parcouru différentes expositions agricoles des environs de Qu'Appelle, et partout les produits des jardins de l'école ont remporté de nombreux prix.

Si cette institution coûte cher au gouvernement, les résultats prouvent que l'argent est bien employé.

Cette école compte déjà 96 enfants, et on portera le chiffre à 150 quand on aura terminé les bâtisses en voie de construction.

GABRIEL DUMONT.

Une lettre de Gabriel Dumout dont on nous donne communication, nous apprend que le brave Métis après avoir voyagé dans le Montena s'est rendu à Saint-Paul, Minn., le 6 courant et en est reparti le lendemain pour New-York. De là, dans quelques jours, il s'embarquera pour l'Europe.

PERSONNEL.

Madame et Mademoiselle Prendergast la mère et la sœur de MM. James et Arthur Prendergast, de cette ville, sont retournées à Québec lundi dernier après un séjour de quelques semaines dans notre province.

M. Alphonse Charlebois, l'un des directeurs du chemin de fer *North West Central*, est passé ici hier en route pour Brandon. On dit qu'il vient pour règler tous les comptes de l'ancienne compagnie Beatty.

Pour cause de santé, le Rév. Père Watson, S.J., a laissé le Collège de Saint-Boniface, lundi dernier et est parti pour le Nouveau-Mexique.

MM. les abbés Ried et Charpentier, de Montréal, qui sont passés ici vers le 1er septembre, en route pour Calgary, Saint-Albert, Vancouver San-Francisco et Portland. Oregon, nous sont revenus lundi dernier de leur long voyage. Ils sont partis pour Montréal hier soir laissant au milieu de nous le meilleur souvenir et emportant de Manitoba surtout les impressions les plus durables.

La paroisse de Sain-François-Xavier vient de perdre une de ses meilleurs citoyens dans la personne de Monsieur Narcisse Cayer, décédé dimanche dernier et inhumé mardi. M. Cayer avait émigré en ce pays il y a environ six ans, et dans ce court espace de temps, il avait pu, grâce à une grande activité et à beaucoup de tact, se créer une position très enviable parmi les cultivateurs de l'endroit. Il était doué d'une de ces bonnes natures qui se font des amis partout et qui sont profondément regrettées de tous au départ final. M. le curé Cavanagh à fait sur la tombe du défunt des remarques très appropriées et qui ont dû créer une forte impression sur l'assistance nombreuse qu'il y avait à l'enterment.

Choses et Autres.

—Le printemps dernier, sur la suggestion de l'analiste public, le gouvernement a résolu de faire une analyse du lait qui se consomme dans les différentes ville du Canada. Cette opération vient d'être terminée avec les résultats suivants : Le meileur lait est fourni par Halifax, viennent ensute, Saint-Jean, N. B., Montréal et Québec. Toronto consomme le plus mauvais lait de toute la Puissance. Il est à remarquer que l'expérience a été faite en présence de témoins et qu'il est impossible de mettre en doute son exactitude. Les autorités recommendent l'usage du lait le plus riche, qui est toujours le meilleur.

—La flotte pour la pêche aux huîtres de la présente saison, à la Baie Richmond, Grande Rivière de la Narrows consiste d'environ 500 bateaux montés par 1,000 hommes. Durant une journée de beau temps la moyenne de la pêche totale est d'environ 1,000 quarts. Le succès des pêcheurs dépend entièrement du temps qu'il fait. Si la température est favorable, on pourra même prendre jusqu'à 25,000 quarts dula saison.

Plusieurs des marchands qui achètent les huîtres pensent sérieusement à les mettre en conserve pour l'exportation. Ceci se pratique à Baltimore, E. U., et ailleurs, et de la sorte on ferait de grosses épargnes dans le fret, et on ne cours aucun risque qu'elles viennent à se gâter, comme cela arrive assez souvent de nos jours.

—L'ancienne maison Beaudet et Chinic, va être réorganisée sous le nom de *Chinic hardware Company limited.*

—M. le comte de Sesmaisons, ancien consul général de France à Québec, qui était en non activité depuis quelques années, vient d'être appelé au poste du ministère de France à Port au Prince.

Il remplace dans ce poste, M. de Bacourt, nommé ministre de France au Chili en remplacement de M. Lannen, mis en disponibilité à la suite de difficultés avec la colonie française du Chili.

—Damase Cusson dit Desormiers, condamné aux dernières assises criminelles de Montréal pour assaut sur l'enfant de M. Bigras, de St. Martin, a reçu 10 coups de fouet et en recevra 10 autres dans six mois.

Il a subi l'exécution sans trop se plaindre.

—Sir Geo Stephens, président de la compagnie du Pacifique, partira pour l'Europe le mois prochain dans le but d'y faire construire de puissants steamers de 4,000 tonneaux chacun pour faire le service sur l'Océan Pacifique.

—Une chose remarquable que l'on avait toujours considérée comme impossible a été accomplie vendredi, à Ottawa. Un Canadien-français nommé Potvin, a traversé la rivière à pied sur le bord des chutes de la Chaudière et est passé sain et sauf d'une rive à l'autre.

—M. Robert Kitson, assistant-inspecteur des poids et mesures à Sorel est décédé. Le défunt était le frère du commodore Kitson.

—M. Van Horne a fait savoir aux intéressés que la compagnie du Pacifique n'avait pas les moyens de construire un hôtel sur le terrain autrefois occupé par les bâtisses du Parlement de Québec, mais qu'individuellement lui et les directeurs encourageraient la construction de cet hôtel.

La fin du monde terrestre se produira, parait-il, dans six millions d'années tout juste. C'est le temps fixé par sir Thompson, l'éminent physicien anglais, professeur à l'université de Glasgow. Il estime avec Helmholz que le soleil est une vaste sphère en train de refroidir, c'est-à-dire de se contracter par l'effet de la gravité de la masse à mesure que ce refroidissement se produit, de telle sorte que la température reste encore sensiblement constante.

—La "Gazette du Canada" de samedi contient les nominations des juges Richardson, McLean et Rouleau de la Cour Suprême des territoires du Nord-Ouest, et de Pascal Breland comme membre du conseil des territoires du Nord-Ouest, M. Simon Cimon est gazetté comme député de Charlevoix.

Un ordre en conseil a été adopté sur la recommendation du surintendant-général des affaires des Sauvages sous l'autorité de "l'acte concernant les affaires des Sauvages, prescrivant les lois et règlements pour disposer des terres des Sauvages contenant des minéraux autres que le charbon. Les règlements s'appliqueront à toutes les terres contenant de l'or, de l'argent, du cinabre, du plomb, du cuivre, du pétrole, du fer ou autre dépôt minier à l'exception du charbon.

Un ordre en conseil a été adopté créant dans la partie est du comté de Prince, I. P. E. "un district" sous l'acte des naufrages et sauvetages."

Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées à la Keewatin Lumbering and Manufacturing Co., augmentant le capital actions de $160,000 à 500,000.

Andrew Maxwell Irving, de Toronto, donne avis d'application au parlement pour un divorse contre sa femme pour cause d'adultère.

Des lettres patentes d'incorporation ont été accordées à la Compagnie Electrique du Canada (limitée) avec un capital actions de $100,-000 et le bureau principal à Montréal.

—A Québec, samedi, le jury a rendu un verdict d'acquittement dans la cause de Vaillancourt, accusé de meurtre de son épouse. Il aura à répondre à une deuxième accusation de négligence criminelle.

Nouvelles des Etats-Unis.

—Les préparatifs de l'exécution des sept anarchistes condamnés à être pendus le 11 novembre sont déjà commencés à la prison de Chicago. Plusieurs charpentiers sont en train de monter l'échafaud, les cordes sont achetées, et on a commandé les vêtements dont seront revêtus les condamnés le jour de l'exécution ainsi que les bonnets noirs qui couvriront leur visage au moment où ils seront lancés dans l'éternité.

—M. le sénateur Sherman, des Etats-Unis, est un des aspirants à la candidature du parti républicain à l'élection présidentielle, l'année prochaine, avec des chances sérieuses d'être choisi pour faire cette lutte.

—Le Dr L. J. Martel, de Lewiston, vient de lancer le manifeste de la convention des journalistes canadiens qui aura lieu à Worcester, le 2 et le 3 novembre prochain.

—On vient de faire le recensement général des pertes subies par les deux partis dans la guerre sécessionniste d'Amérique. Elles éclipsent de beaucoup les conséquences meurtrières des plus fameuses guerres civiles connues. Au bas mot, les pertes totales du Nord et du Sud se sont élevées à plus de 500,000 hommes.

—Dans la nuit de jeudi dernier, la ville de Cleveland, Ohio, a été témoin des horreurs d'un incendie désastreux, rendu mille fois plus terrible par la présence de la mort dans sa forme la plus hideuse. Le grand asile d'aliénés, situé près des limites sud de la ville a été détruit par le feu.

Ce soir-là avait lieu le bal hebdomadaire où l'on s'efforce de distraire les patients les plus maniables. 300 de ces malheureux avec leurs gardiens jouissaient du divertissement qu'on leur accordait, quand soudain le cri : Au feu ! s'est fait entendre et la fumée et les flammes ont commencé à pénétrer dans l'appartement. Les progrès du feu ont été si rapides que patients et gardiens ont eu à peine le temps de s'échapper de la salle.

Il est impossible de conjecturer maintenant l'étendue du désastre, mais la perte de vie doit être terrible.

—Il parait que M. H. A. Dubuque, de Fall-River. Massachusetts, sera l'un des candidats à la législature du Massachusetts.

Pareil choix ferait honneur à nos compatriotes de là-bas.

M. Dubuque est un écrivain distingué et de plus un éloquent orateur.

Nouvelles d'Europe.

—L'accusation portée contre le général Caffarel, sous-chef d'état-major au ministère de la guerre, d'avoir fait le commerce des décorations, a causé une vive émotion en France.

Le général Caffarel, qui est âgé de 58 ans, était officier d'ordonnance de Napoléon III. Fils d'un général de division du premier empire, d'un des vinqueurs d'Austerlitz dont le nom est inscrit sur l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, et frère du comte Caffarel, député d'Ille-et-Vilaine sous le second empire, il était, depuis deux ans déjà, un des chefs de l'état-major général, et ses services lui avaient valu la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

Il parait que Cafarel avait plusieurs complices entre autres une certaine Mme Limonsin qui faisait en grand le commerce des décorations.

A propos de cette affaire aussi, la police a trouvé des papiers brûles dans la maison du comte d'Andlau et un mandat d'arrestation à été lancé contre le comte qui a pris la fuite.

Le général Boulanger, nie toute toute complicité dans l'affaire Cafarel, et demande une enquête ; en attendant l'ordre le relevant de son commandement et le mettant sous arrestation dit qu'il est "mis aux arrêts forcés pour trente jours." Pendant ce temps-là le ministre décidera si le général Boulanger doit être relevé ou non de son commandement.

Les radicaux de la chambre des députés ont décidé de choisir le général Boulanger comme leur candidat s'il donne sa démission, ou s'il est relevé de son commandement.

—Le premier anniversaire de la "Liberté éclairant le monde" sera célébré à Paris, le 28 courant, par un grand banquet auquel assisteront les membres de la délégation française aux Etats-Unis. Beaucoup d'Américains notables seront également présents. La présidence du banquet sera offerte à M. de Lesseps ou à M. Spuller, ministre de l'instruction publique.

—Mme Patti doit quitter sa propriété de Craig-y-Nos dans les derniers jours de février prochain, pour se rendre dans l'Amérique du Sud où elle ne s'est jamais fait entendre.

—Une dépêche de Paris annonce la mort de M. Louis de Viel-Castel, littérateur et membre de l'Académie française. Il était né en 1800.

—La situation devient de plus en plus menaçante en Irlande. On annonce en effet, que le gouvernement Salisbury va recourir à des moyens énergiques pour supprimer la ligne nationale irlandaise ; d'autre part, celle-ci a déclaré par la bouche de plusieurs de ses chefs, qu'elle affronterait plutôt la prison et tous les moyens de coercition à la disposition du gouvernement, que d'abdiquer ce qu'elle considère être un droit naturel, la liberté de la parole et la liberté de réunion.

—Le fameux nihiliste Léon Jossevitch a été arrêté à Vienne au moment où il allait s'embarquer pour Copenhague avec l'intention, croit-on, d'assassiner le czar. Il va être livré aux autorités russes.

—Dans un discours à Belfast, M. Chamberlain a déclaré que l'union commerciale entre le Canada et les Etats-Unis voudrait dire, ni plus ni moins, la séparation de la colonie canadienne de la métropole.

—Le général Boulanger accepte la punition qui lui a été imposée par le général Ferron, ministre de la guerre, et reconnait qu'il a tenu un langage inconvenant en parlant aux journalistes de l affaire Caffarel.

—La punition de trente jours d'arrêt de rigueur qui vient d'être infligée au général Boulanger par le général Ferron, ministre de la guerre a rejeté au second plan l'incident Caffarel. Le général Boulanger est remplacé dans son commandement, pendant la durée de ses arrêts, par le général Broye qui est le plus ancien divisionnaire, du 12è corps d'armée et qui commande la 25e division.

Chronique Locale.

—Pendant la semaine dernière il est arrivé 389 émigrants.

—Pendant le mois de septembre il y a eu 54 décès à Winnipeg.

—Le Rév. Père Ritchot, de Saint-Norbert, parle de faire poser un système de chauffage à la vapeur dans son église.

—Les travaux sur le *North West Central* avancent rapidement. Il y a 6 entrepreneurs avec 150 hommes et 70 attelages doubles à l'ouvrage.

—Le bureau de poste de St. James à été fermé. Toute lettre, etc., adressée à cet endroit, est maintenant distribués au bureau de Winnipeg.

—Le 90ème Bataillon vient de former un club de raquettes sous le nom de *The 90th Rifles Snow Shoe Club*. Le Colonel Boswell est le président du nouveau club.

—M. Télémaque Létourneau a laissé la ville pour aller se fixer sur une des terres de l'hon. Sénateur Girard, sur le chemin de Saint-Vital, dans la municipalité de Saint-Boniface.

—La maison Ogilvie a reçu information que ses premières exportations de fleur en Chine sont arrivées à destination. Il reste encore à savoir comment les Chinois apprécieront cette marchandise.

—Comme nous l'avons déjà dit, la cathédrale sera chauffée à la vapeur. M. Jos. Lamarche surintendant de l'Association Hydro-Calorique de Montréal, voit actuellement aux travaux d'installation.

—Un incendie considérable a eu lieu à Winnipeg dans la nuit de vendredi. La bâtisse occupée par Buckle & Fils, imprimeurs et lithographes a été complètement détruite, et de là le feu se communiquait à un magasin en gros celui de Tees & Persse qui était aussi entièrement consumé. Les pertes sont de $34 250.00 et le montant d'assurances de $15,960.00.

—Madame McDonell, veuve de feu Donald McDonell, désire remercier cordialement M. l'abbé Dugast, curé de Saint-Boniface, pour toutes les attentions délicates qu'il a eues pour son défunt mari durant sa dernière maladie. Elle désire aussi exprimer sa reconnaissance envers M. le Dr Fafard, pour ses soins intelligents et à l'excellente population de Saint-Boniface pour leur sympathie et leurs prières pour le repos de l'âme du défunt.

—Mardi soir, Nelson Rajote, aiguilleur, au service de la Cie du Pacifique à Winnipeg, a perdu la vie dans les pénibles circonstances qui suivent: Un de ses pieds, s'étant trouvé pris dans les rails comme il était à ouvrir une voie d'évitement dans la cour du Pacifique, pour l'accouplement de chars, il n'eut pas le temps de crier, que les chars lui passaient sur la jambe lui infligeant en même temps d'autres blessures qui amenèrent la mort environ un quart d'heure après l'accident.

Le défunt était âgé de 35 ans et demeurait au No. 33 rue McWilliam. Il laisse une femme et un enfant.

—Les retours de l'immigration pour les neuf mois finissant au 30 septembre montrent qu'un total de 14,996 émigrants sont entrés dans la province, comme suit :

Mois.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.
Janvier	98	46	26	171
Fevrier	341	135	64	540
Mars...... .. .	686	316	231	1,233
Avril	1,821	733	518	3,072
Mai........ ...	1,694	512	521	2,727
Juin	1,041	323	324	1,688
Juillet.........	1,383	774	680	2,837
Août	770	296	267	1.333
Septembre. ..	780	334	279	1,393
Totaux.... ..	8,613	3,471	2,910	14,996

—La dernière *Gazette Officielle de Manitoba* contient les nominations suivantes :

30 Septembre 1887 :—Notaire Public pour la Province :

Noble Dickie de la ville de Carberry.

Examinateurs spéciaux de la Cour du Banc de la Reine :

John O'Reilly et Roderick Ross Sutherland solliciteurs, de la Cité de Winnipeg.

Tourne-clefs dans la prison du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba :

James Wesley St. John, de la Cité de Winnipeg.

Commissaires pour faire une enquête sur les affaires de la municipalité de la ville de West-Lynne :

Son Honneur W. D. Ardagh, juge de la Cour de Comté du Distict Judiciaire de l'Est, Herbert J Eberts, comptable, de la Cité de Winnipeg, et K. F. Lockhart, comptable, de la Cité de Winnipeg.

5 Octobre 1887 :—Commissaire pour l'émission de Licences de Mariage pour la Province de Manitoba:

Harray William White, de la ville de Carberry.

7 Juillet 1887 :—Commissaire Municipal pour Manitoba :

L'honorable Alex. Murray, vice William J. Ptolemy, démissionnaire ; la nomination devant dater du 1er juillet 1887.

6 Octobre 1887 ;—Commissaires pour faire une enquête sur les affaires de la municipalité de la ville de Morris :

Son Honneur Louis Arthur Prud'homme, juge la Cour de Comté de la division centre du District Judiciaire de l'Est, George Leary, de Morden, comptable, et Henry J. Pugh du même lieu, comptable.

10 Octobre 1887 :—Commissaires pour l'émission de Licences de Manitoba :

Frederick M. Brown, de la vills de Portage-la-Prairie, et John Horsman, du Lac des Chênes.

12 Octobre 1887 :—Coroner pour la Province de Manitoba :

John Fawcett, M A., M.D., de Killarney.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes.

17 octobre —Les feux de prairies ont détruit une quantité assez considérable de foin, appartenant à des citoyens de Sainte-Anne et de Clear-spring.

—Grande activité et grand émoi, parmi les disciples de Nemrod, car six orignaux viennent d'être abattus par quelques chasseurs, dans les bois qui avoisinent Sainte-Anne

—Nos cultivateurs encouragés par l'abondante récolte de cette année se livrent avec ardeur au labour d'automne.

—M. Taffenbach a exécuté dans notre église des décorations qui font honneur à son goût artistique.

—L'opinion générale, telle que constatée par le rapport des syndics, est qu'il vaut mieux construire une nouvelle église, plus spacieuse et plus en harmonie avec la population qui s'accroit considérablement

—M. Barré encouragé par les citoyens de Sainte-Anne, est décidé à y établir une fromagerie.

Portage la-Prairie.

19 Octobre—Le magasin de la Cie de la Baie d'Hudson en cet endroit a été le théâtre d'un vol considérable dans la nuit d'hier. Après avoir brisé une vitre, les voleurs enlevèrent la serrure de la porte au moyen d'un tourne-vis et s'introduisirent dans le magasin. Ils percèrent ensuite un trou dans le coffre de sureté et le firent sauter au moyen de poudre. Entre douze à quinze cents piastres sont disparues. Il ne manque rien autre chose que l'argent.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 17 courant, madame Antoine Lauzon, un fils.

—En cette paroisse, le 13 courant, madame Louis Villebrun, un fils

DECES.

McDonell—A la résidence de M. W. G. Eddy, à Saint-Boniface, Manitoba, le 6 courant, et inhumé le 18, Donald McDonell, ci-devant de Monerragy, Inverness, Ecosse. Le défunt reçut tous les secours de l'Eglise avant de mourir.

Dubuc—En cette ville, le 14 courant, à l'âge de 3 ans, 3 mois et 3 jours, Joseph-Jean-Baptiste-Eugène-Hervé enfant de M. Eugène Dubuc.

Cayer—A Saint-François-Xavier, le 16 courant, à l'âge de 47 ans, M. Narcisse Cayer, cultivateur,

—En cette paroisse, le 13 courant, à l'âge de 5 ans, Victoria, enfant de M. Basile Ritchot.

AVIS

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.

Prenez avis qu'un règlement pour autoriser un emprunt de $10,500 00 au moyen d'émission de débentures pour le but de payer les dettes de la municipalité rurale de Cartier, encourues dans l'administration de ses affaires, et consolider les dettes de telle municipalité encourues avant le 1er jour de juin A.D. 1887, a été dûment passé par le conseil de la municipalité de Cartier et que la preuve de la due passation du dit règlement et du fait que l'on s'est conformé à toutes les formalités, qu'exige le statut fait et pourvu à cet effet, a été soumise au commissaire municipal, auquel on s'adressera pour obtenir un certificat concernant le dit règlement en vertu des dispositions de la section 319 de l'acte municipal de Manitoba 1886, le ou après le 15ème jour de novembre 1887.

Daté à Winnipeg le 18ème jour d'octobre 1887.

JOSEPH LEMAY,
Greffier de la Municipalité de Cartier.
4ins.20.10.87.

NOTICE.

The Real Property Act of 1885, *and amendments thereto.*

To any and all persons claiming an estate or interest in the following lands viz:—

North west quarter and north half of south west quarter of section thirteen (13), and north west quarter and west half of north east quarter of section thirty-three (33), in township four, range five east, of the principal meridian, and north half of south east quarter and south half of north east quarter of section twenty-eight (28), and those portions of legal subdivisions eleven (11) and fourteen (14), lying south and west of Rat River, in the said section twenty-eight (28), and that part of legal subdivision three (3), lying west and south of Rat River, in section thirty-three (33), all in township five, range four, east of the principal meridian (excepting such portion thereof as may on survey be found necessary for the right of way of the Public Road or Highway leading from St. Boniface to Emerson.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 25th day of October next, (A.D. 1887) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to James Haggart, of the city of Winnipeg, Inspector, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 27th September A.D. 1887.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.
3ins.29.9.87.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour fossé dans le township 9, rang 1 ouest," seront reçues à ce département jusqu'à midi, jeudi, le 27 courant.

Les plans et devis peuvent être vus à ce département.

Le gouvernement exigera des cautions pour la due exécution du contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

THOS. A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 20 octobre 1887.
2ns.20.10.87.

AVIS.

L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE DE 1885, ET SES AMENDEMENTS.

A tous ceux qui pourraient prétendre à quelque droit de propriété ou à quelque intérêt dans les terrains suivants, savoir:

Le quart sud-ouest de la section seize et la moitié nord du quart nord-ouest de la section neuf dans le township huit (8), rang six (6), à l'ouest du méridien principal de la province de Manitoba.

Vous êtes par les présentes informé que si vous réclamez que que droit ou intérêt dans le dit terrain vous devrez, le ou avant le 8ième jour de Novembre prochain A.D. 1887, produire une opposition défendant toute transaction concernant ce terrain ; autrement, un certificat de titre de ce terrain sera émis en faveur de Robert Campbell de la cité de Londres, Angleterre, comptable, s'il est trouvé y avoir droit, et vous serez pour toujours empêchés et exclus de présenter toute réclamation concernant ce terrain.

Bureau des Titres de Terrains, Winnipeg, 10 Octobre, A.D 1887.

L. W. COUTLÉE,
Régistraire-Général.
3ins.13.10.87.



Province de Manitoba.

En vertu des dispositions de "l'Acte du département du Trésor, 1887," des

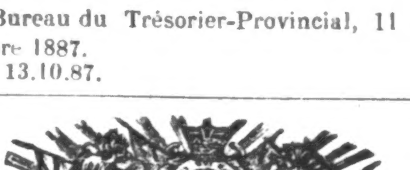
OBLIGATIONS
DE LA PROVINCE

ont été émises ce jour à un montant total de $300,000 en valeur respective de $50, $100 et $500 payables le 1er jour d'octobre 1888, et portant intérêt au taux de six par cent par année payables semi-annuellement.

Les personnes qui désirent acheter aucune de ces obligations peuvent le faire au pair en s'adressant aux bureaux de la Banque Impériale à Winnipeg.

A. A. C. LARIVIÈRE,
Trésorier-Provincial.

Bureau du Trésorier-Provincial, 11 octobre 1887.
jno 13.10.87.



Soumissions pour Limites de Bois dans les Territoires du Nord-Ouest.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Permis de Couper du Bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 1er novembre prochain, pour permis de couper du bois depuis cette date jusqu'au 1er octobre 1888, sur les limites situés sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, à l'est du méridien principal, dans la province de Manitoba.

Des plans montrant la position de ces limites et les conditions auxquelles on peut les obtenir, peuvent être obtenus au Bureau des Bois de la Couronne à Winnipeg.

A M. BURGESS,
Député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 24 septembre 1887.
3ins.6.10.87.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription soumission pour

Bois de Corde

seront reçues au département des Travaux Publis jusqu'à midi

Jeudi, le 20 courant.

Pour 300 cordes de bois sec à être livrées aux bâtisses du gouvernement à Winnipeg.

76 cordes au Palais de Justice de Winnipeg.

150 cordes au Palais de Justice, Brandon

900 cordes de bois vert à l'Asile de Selkirk.

Un chèque de $50.00 devra accompagner chaque soumission lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat d'après sa soumission. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera retourné.

Le gouvernement exigera des cautions pour la due exécution du contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

THOS. A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 11 octobre 1887.
2ins.13 10.87.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des desordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., denotant la presence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2 00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le temoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,
SOUS LA DIRECTION DES
RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave et pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87

APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14		14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine Hat	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11		13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10		12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR,
Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requ s concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cedule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.